## PROJET DE DECLARATION CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA SECURITE NUCLEAIRE Vienne, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013

## Monsieur le Président,

Je voudrais vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre élection, et vous assurer de la coopération de la délégation algérienne.

Permettez-moi, également, d'exprimer notre appréciation au Directeur Général de l'AIEA, Yukia Amano, pour l'organisation de cette Conférence consacrée à la redynamisation des efforts collectifs pour prévenir la survenance d'accidents nucléaires pouvant être causés par des actes terroristes ou de sabotage.

Cette Conférence nous offre l'occasion d'échanger nos vues sur les progrès accomplis et de mettre en perspective la sécurité nucléaire, à la lumière des leçons tirées par les Nations unies, l'AIEA et d'autres initiatives auxquelles l'Algérie participe : Sommets sur la sécurité nucléaire, l'Initiative Globale de lutte contre le Terrorisme Nucléaire, les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Dans ce contexte, l'Algérie estime que la préservation de la paix et de la sécurité internationale, commande d'œuvrer à une plus grande convergence des efforts dans un cadre cohérent pour davantage de synergies et coordination en matière de sécurité dont la responsabilité première revient à l'Etat.

A cet égard, le rôle de l'AIEA est prépondérant dans la dissémination des connaissances scientifiques et techniques, la coopération internationale et l'assistance technique aux Etats pour maintenir un niveau élevé de sûreté et de sécurité nucléaire.

L'Algérie appuie les efforts de l'Agence dans le domaine de la promotion de l'atome pour la paix, en même temps que l'examen de la mise en œuvre des obligations en matière de non-prolifération, reposant sur une expertise juridique et technique ainsi qu'une impartialité et un professionnalisme reconnus.

L'Algérie réaffirme son attachement au droit inaliénable pour les utilisations pacifiques de l'atome que confère l'article IV du TNP afin d'accélérer le développement et le bien être des populations partout dans le monde. Dans ce contexte, nous encourageons l'AIEA à apporter sa contribution à une mise en œuvre réussie des politiques de mix énergétique, envisagées dans de nombreux pays, dont l'Algérie.

Dans le même ordre d'idées, l'assistance de l'Agence est également requise pour la concrétisation de la décision de l'Union Africaine sur les recommandations de la Conférence régionale africaine de haut niveau tenue, à Alger, en janvier 2007, sur le thème : « Contribution de l'énergie nucléaire à la paix et au développement durable ».

## Monsieur le Président,

L'adhésion aux instruments existants et la prise en compte des orientations de l'AIEA, participent au renforcement des efforts en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

Par ailleurs, des améliorations sont encore possibles dans le domaine du partage, de la gestion et de l'exploitation d'informations recueillies par la Base de Données de l'AIEA sur le Trafic Illicite (ITDB). De même que mérite d'être initiée une coopération dans les domaines de la criminalistique et du cyber-crime.

Ce faisant, les responsabilités confiées à l'AIEA pour l'application du Plan de sécurité nucléaire 2014-2017, en cours de finalisation, et la gestion du Fonds de la Sécurité Nucléaire, plaident pour que des ressources humaines et financières suffisantes lui soient accordées.

Dans cette perspective, la mobilisation envisagée pour la promotion de la sûreté nucléaire, ne doit pas faire oublier la satisfaction des besoins croissants en matière de coopération et d'assistance technique que requièrent les applications civiles de l'atome.

## Monsieur le Président,

L'Algérie a développé une infrastructure institutionnelle et juridique, fondée sur les Conventions et Codes mis au point par l'AIEA. Il s'agit, notamment, du Code de conduite sur la sûreté des réacteurs de recherche, de la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires et de son Amendement, ratifié par l'Algérie, ainsi que du document portant «Orientations pour l'importation de sources radioactives». Des évaluations

périodiques régulières sont effectuées pour tester et améliorer les plans et mesures nationales de sécurité.

De même, le renforcement des capacités nationales en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, figure en bonne place dans le Plan Cadre National de coopération convenu avec l'AIEA pour la période 2012-2017. De plus, la sécurisation des sources radioactives de haute activité fait l'objet d'un programme de travail avec l'Agence, tandis que la signature du Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP) est en préparation.

Parallèlement, le Centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire est opérationnel depuis février 2012 et participe au Réseau des Centres de l'AIEA. Dans l'intervalle, Alger abrite le Secrétariat régional du Centre d'excellence Afrique du Nord pour l'atténuation des risques CBRN.

L'Algérie se déclare prête à poursuivre sa contribution aux efforts collectifs engagés au sein d'instances internationales compétentes et des partenariats au niveau régional et bilatéral, pour relever les défis et menaces de la sécurité nucléaire.

L'Algérie s'associe à la Déclaration ministérielle de la Conférence qui met en exergue un engagement renouvelé pour la sécurité nucléaire, dans le cadre de la promotion des utilisations pacifiques de l'atome.

Je saisis cette occasion pour assurer l'AIEA de notre confiance dans son professionnalisme, son impartialité et son indépendance.

Je vous remercie de votre aimable attention.